

# PRÉPARER MON DPE



Avant la visite de votre diagnostiqueur, vous devez lui fournir le plus de documents possible. Cela vous permettra d'avoir de meilleurs résultats sur votre DPE. Sont notamment mis en gras les documents les plus importants qu'il vous faut prioriser.

## ADMINISTRATIF GENERAL

- Acte de propriété (année de construction)
- Diagnostic surface habitable (shab)
- Numéro fiscal du local (Céser mon bien immobilier)
- Règlement de copropriété\* (tantièmes)

## VENTILATION

- Factures travaux/achat
- Justificatifs d'obtention d'aides de l'Etat
- Notice
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic\*

## ENERGIE RENOUELLABLE

- Factures d'installation du système
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic\*



## EAU CHAUDE SANITAIRE

- Factures travaux/achat (date d'installation)
- Contrat d'entretien
- Notice
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic\*

## FENÊTRE

- Factures travaux/achat
- Étude thermique
- Justificatifs d'obtention d'aides de l'Etat

## CLIMATISATION

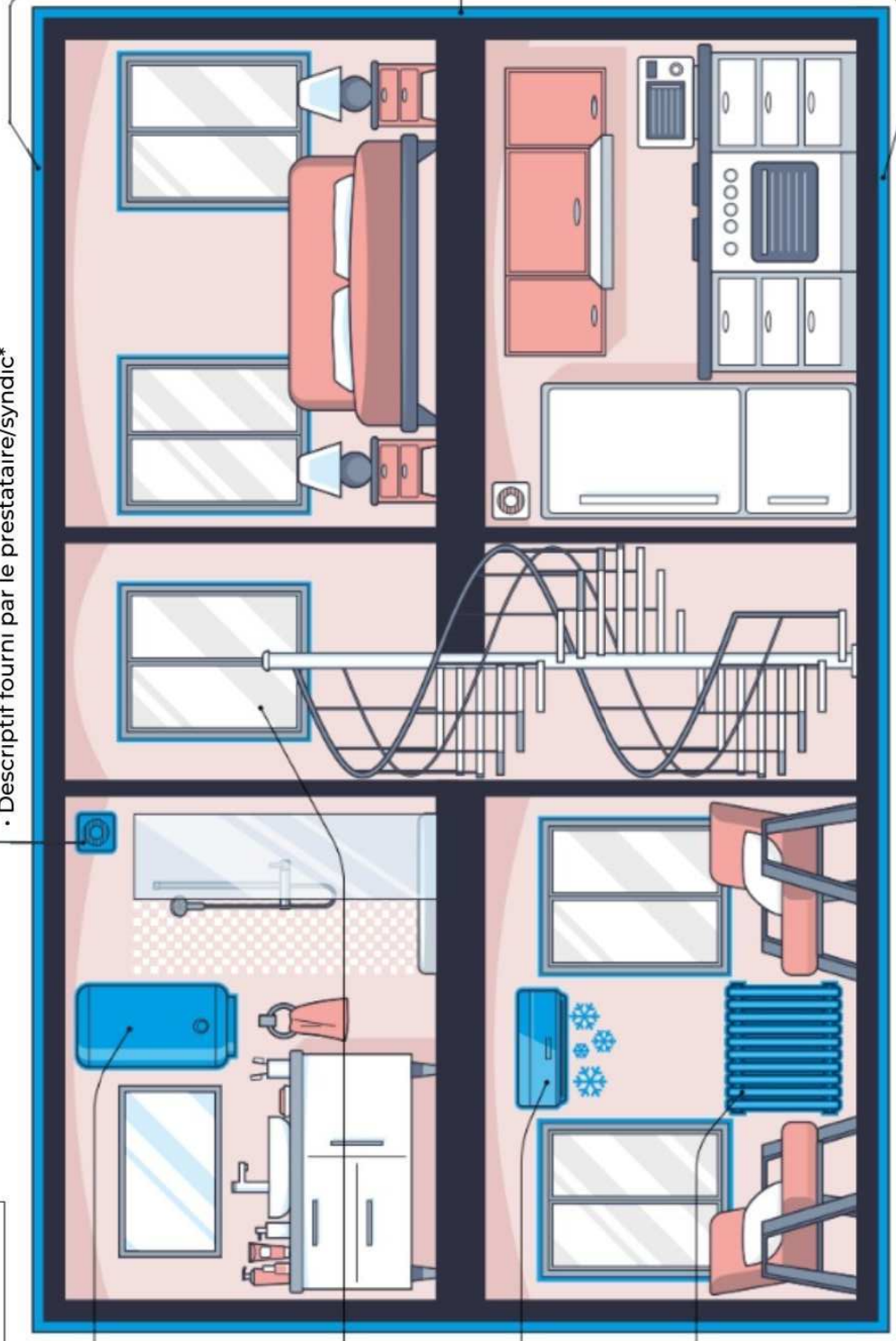
- Factures travaux/achat
- Contrat d'entretien
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic\*

## CHAUFFAGE

- Factures travaux/achat
- Justificatifs d'obtention d'aides de l'Etat
- Contrat d'entretien
- Notice chaudière
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic\*

## ISOLATION

- Factures travaux/achat
- Photo travaux
- Étude thermique
- Justificatifs d'obtention d'aides de l'Etat
- Rapport de sondage effectué par un professionnel
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic\*



\* Si chauffage collectif : fiche synthétique / audit énergétique par défaut : année chaudière et puissance

\* Dans le cas d'une installation collective.